



## Commune de Pleugriffet

Arrondissement de  
Pontivy

Séance du 20 décembre 2018

### Date de la convocation

11/12/2018

### Date d'affichage

11/12/2018

### Nombres de membres

Afférents au conseil  
municipal : 13  
En exercice : 13  
Présents : 13  
Votants : 13  
dont 0 pouvoir.

*L'an 2018, le 20 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, René JEGAT.*

***Présents :** Mr JEGAT René, Maire, Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mme LE MAY Annick, Mr LANTRAIN Albert, Mme MOISAN Marie-Odile, Mr MOISAN Gilles, Mr LEVEQUE Stéphane, Mr LE BRIS Gérard, Mme ROUILLARD Anne-Marie. Mme LEVEQUE Nadine, Mme NICOLAZO Florence, Mme ROLLAND Jessica.*

***Excusé(s) ayant donné procuration :***

***Excusé(s) :***

***Secrétaire de séance :** Mr LECUYER Bernard.*

**Réf :** 2018-12/01

### **Objet de la délibération :** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2018.

**Réf :** 2018-12/02

### **Objet de la délibération :** FIXATION DES TARIFS 2019 DES SALLES COMMUNALES

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de location des salles communales de 1.5%, soit :

#### **Tarifs de location des salles communales / Année 2019 :**

Types de manifestation	Salle Polyvalente			Salle Saint Pierre			Caution
	Asso locale	Particulier commune	Particulier et Asso ext.	Asso locale	Particulier commune	Particulier et Asso ext.	
Vin d'honneur et réunions diverses	gratuit	69	155	gratuit	69	145	300
Loto – Bal Repas – Buffet...	102	204	373	102	174	304	300
2 <sup>ème</sup> jour jusqu'à 17h	gratuit	90	91	gratuit	79	81	
Mariage	xxx	286	436	xxx	xxx	xxx	400
Retour de mariage	xxx	204	377	xxx	xxx	xxx	400
Mariage + retour	xxx	474	700	xxx	xxx	xxx	400

Types de manifestation	Salle de Sports			Caution
	Association locale	Particulier commune	Particulier et Asso ext.	
Vin d'honneur et réunions diverses	gratuit	69	146	210

**Réf :** 2018-12/03

**Objet de la délibération : MISE A JOUR DU SITE INTERNET**

Le Maire informe le Conseil que la mise à jour du site Internet se poursuit. Elle devra être opérationnelle au printemps prochain.

**Réf :** 2018-12/04

**Objet de la délibération : CONSTRUCTION- MAIRIE-MAM : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation des réseaux EU, AEP et EP, lors de la création de la voie située entre la mairie en cours de construction et la M.A.M. dont les travaux commenceront au printemps. Cette voie desservira le futur lotissement.

Le montant des travaux est estimé à 14 739.45 € HT. L'entreprise PICAUT de MOREAC, titulaire du lot « VRD, Aménagements extérieurs » est retenue pour effectuer ces travaux.

Par ailleurs, les Ets PICAUT présente un devis pour la réalisation d'un parking supplémentaire aux abords du cimetière, derrière la future mairie, pour un montant HT de 10 535.00 €.

Après délibération, considérant la nécessité d'avoir plus de places de stationnement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition des Ets PICAUT.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2018-12/05

**Objet de la délibération : MAPA : ETUDE SUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CHAUDIERE**

Le Maire rappelle qu'une première étude a été présentée aux élus par un technicien du Pays de PONTIVY.

Après échanges et discussions, les élus, à l'unanimité, décident :

- De poursuivre l'étude de ce dossier
- D'écrire à la Mutualité 29/56 afin d'informer l'organisme gestionnaire de la MAPA du projet de la commune et de l'inviter à participer au financement de l'opération.
- De prendre une décision sur une étude plus approfondie au conseil de janvier prochain.

**Réf :** 2018-12/06

**Objet de la délibération : DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

L'adjoint en charge du dossier présente aux élus un bilan de la destruction opérée sur l'année 2018.

Au vue de l'augmentation régulière des nids de frelons (2017 : 20 nids détruits, 2018 : 22 nids détruits), les élus, à l'unanimité décident :

- De proposer une formation à Mr LE DOUARIN Yannick et à Mr JOSSE Dimitri, agent communal.
- De verser une indemnité de 200 € par an à Mr LE DOUARIN pour la destruction des nids de frelons sur les 2 dernières années (27 nids sur les 42 nids détruits entre 2017 et 2018).

Pouvoir est donné au Maire pour effectuer les écritures correspondantes.

Durant les délibérations, Mr LE DOUARIN a quitté la salle.

*Lors de la séance du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de plusieurs dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.*

*Les délibérations portent sur :*

- Animations sur la thématique du développement durable.
- Labellisation des sentiers de Petites Randonnées.
- Exploitation du service d'eau potable
- Travaux de construction de la mairie et de la MAM : présence d'arbustes
- Compte rendu du bureau communautaire
- Demande d'éclairage public
- CCAS : Versement d'une subvention d'équilibre

**Réf :** 2018-12/07

**Objet de la délibération : ANIMATIONS SUR LA THÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE- ÉTÉ 2019**

Le Maire fait part aux élus que PONTIVY-Communauté prépare une nouvelle édition du programme des animations estivales et sollicite leur avis sur la mise en place d'une animation sur la commune cet été.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir en 1<sup>er</sup> choix, des animations loisirs et en 2<sup>ème</sup>, des animations sur le jardin.

Pouvoir est donné au Maire pour informer les services de PONTIVY-Communauté.

**Réf :** 2018-12/08

**Objet de la délibération : LABELLISATION DES SENTIERS DE PETITES RANDONNÉES**

Le Maire fait part aux élus que dans le cadre de la valorisation et la promotion des itinéraires, la Fédération Française de Randonnées Pédestre accorde un Label aux sentiers de Petites Randonnées de qualité.

A ce titre, une évaluation du circuit « des deux fontaines » a été effectuée.

Suite à sa validation, le circuit peut être proposé à la Labellisation. Ce label, accordé pour une durée de 5 ans est gage de qualité et de reconnaissance, il représente une plus-value et un outil de communication auprès des randonneurs et du grand public.

Aussi, le Maire sollicite l'accord du Conseil pour l'instruction de ce dossier auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Après délibération, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord pour la labellisation de ce sentier de randonnée nommé : « Circuit des deux Fontaines. ».

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2018-12/09

**Objet de la délibération : EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service public d'eau potable de la commune sera dorénavant exploité par STGS et non plus la SAUR.

Les élus prennent acte de ce changement.

**Réf :** 2018-12/10

**Objet de la délibération : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET DE LA MAM : PRESENCE D'ARBUSTES.**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de supprimer le camélia se trouvant à proximité de la future M.A.M., afin de gagner deux places de parking.

**Réf :** 2018-12/11

**Objet de la délibération : COMPTE-RENDU DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES**

Le Maire et informe les élus des décisions prises lors du dernier bureau communautaire, le 18 décembre 2018.

**Réf :** 2018-12/12

**Objet de la délibération : DEMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire informe les élus d'une demande écrite de plusieurs habitants de la Résidence des Ajoncs d'Or de poser un éclairage public, rue Beaumanoir, afin de sécuriser la circulation des piétons sur cette voie.

Après échanges, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De répondre positivement à cette demande
- De charger l'adjoint responsable de prendre toutes les dispositions pour effectuer les travaux.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Réf :** 2018-12/13

**Objet de la délibération : C.C.A.S. : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget 2018, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention d'équilibre au budget CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord au versement d'une subvention de 3 000 €.